



Réunion de la Commission Risques industriels

Compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Président de la commission :**

M. BIEUVILLE François-Xavier, Sous-Préfet

- **Collège « Administration de l'État » :**

Mme GUITTON, Sous-Préfecture de Dunkerque

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**

Mme CASTEL, Ville de Mardyck

M. BOUREY, Mairie de Saint pol sur mer

M. DAVROUX, Mairie de Steene

M. DEFRUIT, Mairie de Gravelines

M. FEBURIE, Mairie de Zegerscappel

Mme FERMON, Mairie de Tétéghem/Coudekerque Village

Mme FRION, Maire de Saint pol sur mer

- **Collège « Riverains et Associations » :**

M. FOURNIER, ADELFA

M. SENAME, ADELFA

Mme BOUREY, CLCV

Mme DEGRAVE, CLCV

Mme GAREOAUX, CLCV

Mme HOCQUET DUVAL, CLCV

Mme BAIL, OLS-ESL

M. MUYS, MNLE

- **Personnes qualifiées :**

M. PLOVIER, SDIS 59

- **Invités :**

M. BAERT, CFDT

M. BAUDUIN, Clarebout

Mme BOCQUILLON, Fauconnier

Mme COMYN, Le phare dunkerquois

Mme CORDIER, RTD

M. COULOMBEL, HYDROPALÉ

M. COUVELART, ACSSEL

M. DEBRIL, GPMD

M. DECLERCK, VERSALIS

Mme DELAISSE, EQUIOM

M. DELALONDE, ANCCLI

M. DEVEYCX, INDACHLOR

M. DUTURI, CAPSIDE

Mme DUFFY, Grand Calais Terres & Mers

Mme FOURNIER, Euraénergie

M. GONSSE, CNTPA

M. LACOUR, ALFI

M. LAMIN, CCI

M. LYSEK, ARCELOR MITTAL

M. MAUCCI, Aluminium Dunkerque

M. MOREL, CUD

M. PAUL, AGRIFREEZ

M. PLATEL, CLI de Gravelines

Mme RUYFFELAERE, Minakem

M. SYMOENS, BASF

M. VAMBRE, Fauconnier

M. VANDERBEKEN, DILLINGER

M. VANDEWALLE, VERKOR

Mme VANGREVELYNGHE, Minakem

Mme WILS, FLOCRYL

M. HERBAUT-DEQUIDT Jérôme, SPPPI Artois

M. LECLUSE Jean-Marie, SPPPI Artois

M. LEFRANÇOIS Grégory, SPPPI Côte d'Opale Flandre

Mme LEPOINT Camille, SPPPI Côte d'Opale Flandre

Mme MACKE Vinciane, SPPPI Côte d'Opale Flandre

Mme MARKOWSKI Katia, SPPPI Artois

EXCUSÉS :

Mme ARLABOSSE, Département NORD
M. BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France
Mme BRUNET
Mme CAILLIAU, ARCELOR MITTAL
M. CUVELLIER, Maire de Boulogne-sur-Mer
Mme DARCHEVILLE, CCI Littoral Hauts de France
Mme DELALANDE, MEDEF
Mme DEPREZ-BOUDIER, Sous-préfète de Calais
M. FANUCCI, FLOCRYL
Mme FERYN, Mairie d'Eringhem
M. KIEFFER, BASF
M. FIGOUREUX, CCHF
M. GENS, Maire de Bourbourg
Mme MATRAT, Département du Pas-de-Calais
M. MAZZA
M. MONTAGNE, Mairie de Dunkerque
M. LANDKOCZ, ULCO
M. LECLERC, Petit Pierre Fish
M. LEROY, Département du Pas-de-Calais
M. MOTTE, Région Haut de France REV3
M. POIRET, Département du Nord
M. ROUSSEL, Maire d'Arques
M. STAESSEN, Bonduelle
M. VERLET, ESL - OLS
M. VITE, CNPE de Gravelines
M. WAGNER, RTE

Introduction de M. BIEUVILLE François-Xavier, Sous-Préfet

M. BIEUVILLE, Sous-Préfet de Dunkerque ouvre la commission en saluant les élus et maires présents. Pour engager le sujet sur les risques industriels, qui est toujours un sujet un peu compliqué car dans la mémoire collective un certain nombre d'événements qui est dans la tête de tous, le plus récent et un des plus marquants, c'est évidemment Lubrizol, les plus anciens, mais qui ont marqué aussi des esprits sont AZF ou d'autres encore. Donc il y a autour du risque industriel quelque chose

à la fois d'inquiétant et d'anxiogène.

C'est important de le souligner, les industriels savent mesurer leurs risques, en le mesurant, ils savent l'évaluer et ensuite ils proposent des solutions qui permettent de les éviter.

Dans une industrie ce qu'il faut mettre en place, ce sont justement les réponses adaptées pour faire en sorte que ce risque ne se réalise pas. Donc c'est tout un ensemble de process, de données techniques et de procédures.

Lorsqu'il y a le début d'un risque, il y a tout un ensemble de procédures là aussi, qui permettent de le contenir et de faire en sorte que la cinétique soit extrêmement rapidement maîtrisée et que les dommages qui en découlent soit évidemment les moins importants.

Il convient de citer les moyens de faire face aux risques industriels ainsi qu'un second élément de réflexion important : le développement industriel de Dunkerque qui est extraordinaire. C'est une révolution industrielle, qui est en train de se passer. Il y a un certain nombre d'industries importantes, qui viennent s'installer sur le territoire. Des industries essentiellement tournées vers la moindre utilisation de l'énergie fossile et la promotion d'énergie décarbonée. Pour l'essentiel des batteries de voitures électriques, mais pas uniquement. Il y a aussi prochainement de la production nucléaire avec les EPR qui arrivent en 2038 - 2040. Et puis un certain nombre d'industries en amont ou en aval de ces industries tournées autour de la décarbonation et de l'électricité.

Le dunkerquois a une place importante de l'industrie et des factories, une place importante du risque, et donc c'est ce sujet qui sera aborder ce jour. Monsieur le Sous-Préfet souhaite un échange avec la salle, il ne faut pas hésiter à poser des questions pour éviter qu'il y ait un côté magistral et cours universitaire. Monsieur le Sous-Préfet veut que ce soit une réunion vivante.

Ordre du jour :

- La construction d'un Plan d'Opération Interne (POI) : BASF - Symoens Fabrice
- L'alerte : présentation de FR-Alert
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) : Guitton Louise
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la CUD : Morel Vincent
- Présentation de l'application « Face aux Risques » (FAR) : S3PI Artois

1. La construction d'un Plan d'Opération Interne (POI)

Fabrice SYMOENS, BASF, responsable qualité santé, environnement et sécurité. BASF est un site SEVESO seuil haut de formulation de produits phyto- sanitaire. Etant classé « site SEVESO seuil haut » BASF est soumis à l'obligation de mise en œuvre d'un plan d'opération interne (POI). C'est un document dont ils se servent régulièrement lors des exercices et c'est un document dont on espère se servir le moins possible en situation réelle bien entendu. Le POI est le support documentaire pour la gestion de crise.

Lien vers la présentation : [presentations-compilees.pdf \(spppi-cof.org\)](#) (p1-20)

M. BIEUVILLE s'interroge sur le fait qu'une fois que le POI est établi, on le classe puis après que fait-on ?

Monsieur SYMOENS lui répond que lorsque le POI est établi, on ne le laisse pas ranger, c'est un document qui va vivre régulièrement.

De quelle manière il va évoluer ? Premièrement, le SDIS a eu une action pour assister les industriels et rendre le POI plus opérationnel. Il a ainsi permis l'amélioration et la refonte des POI. Il y a également les exercices qui sont réalisés avec l'appui du SDIS. Au niveau de la réglementation, l'exemple du post Lubrizol témoigne de la nécessité des mises à jour. Puis il y a les exercices internes, une fois par mois qui vont également alimenter les mises à jour.

M. MUYS pose diverses questions qui concerne tout d'abord toutes les entreprises qui présentent un risque, concernant le rapport avec le SDIS, il s'interroge sur l'exactitude de fiche spécifique avec les modalités d'intervention dans chaque site industriel. Le SDIS a-t-il des moyens de protections et d'interventions par site. Comment est pris en compte le facteur climatique car nous sommes dans une région où il y du vent, pluie,..., comment peut-on prendre en compte les aléas climatiques qui pourraient sortir du site par rapport au POI.

Concernant le déclenchement des alertes immédiates, comment ça se passe réellement ? Combien de temps il faut pour déclencher le POI et alerter le voisinage ? Et concernant la formation et la communication, vers qui se fait-elle ? Comment met on en place la vigilance dans les entreprises ? Et comment mettre en œuvre des moyens de prévention pour éviter que les dommages soient plus importants ?

A la demande de Monsieur BIEUVILLE, M. PLOVIER, SDIS 59, Capitaine chef des services prévisions sur le secteur dunkerquois répond que le SDIS a les moyens nécessaires pour intervenir sur les sites industriels et ces moyens sont anticipés et définis à l'avance, parce qu'ils répertorient les sites, et font ce qu'il appelle des plans répertoriés « Plan ETARE ». C'est-à-dire qu'ils définissent les risques particuliers du site, ils sont donc identifiés et ils créent des volumes de départ spécifique. Cela a pour but de faciliter la tâche de l'opérateur qui est à Lille, qui quand il prend l'appel,

ne connaît pas forcément BASF, Indachloor.... Les opérateurs de Lille ont devant eux un synopsis qui leur permet de définir des parties.

Par exemple, chez BASF, il existera un plan feu explosion, il y a donc différentes thématiques. Mais en fonction des thématiques, il y a des volumes de départ qui sont déjà prédéfinis et puis l'on va aller mobiliser dans tous les centres de secours aux alentours en fonction de l'activité opérationnelle du moment, de façon à voir le volume de secours le plus adéquat possible.

Concernant les protections notamment pour les risques chimiques, il existe une cellule dédiée justement au risque chimique et radiologique. Il y a 2 cellules distinctes pour tout ce qui est risque technologique avec du personnel qui est formé avec des astreintes H 24. Ils ont plusieurs équipes complètement dédiée à cela sur tout le département. Les primo intervenants ont des équipements qui leur permettent déjà de traiter l'urgence, pas forcément de traîner très longtemps au milieu d'une fuite d'ammoniac par exemple mais en tout cas de faire les premières interventions avec les équipements qui sont déjà dans les fourgons.

Des études de danger sont menées en partenariat avec la DREAL, sur la base des POI, ils identifient les volumes de secours qui sont nécessaires.

M. MUYS demande si le SDIS dispose des moyens d'analyse de l'air ?

M. PLOVIER répond positivement, ils disposent de moyens d'analyse d'air dans leur cellule risque chimique. Ils disposent également d'un engin complet, qui est basé dans le Douaisis et qui est capable d'analyser et de retrouver exactement quelles sont les particules, qui peuvent être retrouvées dans un échantillon, que ce soit d'air, gazeux, liquide ou soluble afin de faire une analyse complète.

M MUYS demande si l'engin est à disposition sur le littoral ?

M.PLOVIER répond que quand le temps est à analyser un échantillon d'air, ce n'est pas dans l'urgence, ce sont dans les actions réfléchies, ils ont le temps d'analyser. Il y a la convention ATMO, qui dispose de balises sur le secteur qui permettent déjà de dire ce qui se passe, mais lorsqu'il faut analyser des fumées d'incendie, il y a un delta temps, mais c'est prévu comme ça par les textes et il couvre toute la zone de défense, il ne couvre pas que le Nord.

M.LEFRANCOIS répond à la question sur la prise en compte du facteur climatique : dans les études de danger, le calcul du volume à confirmer intègre la pluviométrie. Il y a une obligation de contenir les eaux d'extinction d'incendie, une obligation qui est imposée aux exploitants.

La définition du volume d'eaux d'extinction d'incendie est définie au travers des guides D9 et D9A qui permettent de quantifier le volume nécessaire. Il y a aussi l'intégration d'une pluie, dans le volume à intégrer, dans le volume disponible. La

partie climatique, elle est intégrée dans les volumes des bassins de rétention des eaux.

M.MUYS se pose aussi la question pour les conséquences en cas d'accident s'il y a du vent et selon sa direction

M.SYMOENS reviens sur l'organisation interne, par exemple chez BASF, il y a une organisation qui très rapidement va se mettre en œuvre pour pouvoir communiquer, il y a un système de permanence et son rôle sera de communiquer.

Ce cadre mobilisé va être relayé par d'autres cadres et une cellule de communication va se mettre en place, donc cela fait partie après de la mise en sécurité de notre personnel et l'alerte des administrations, de nos priorités.

M.BIEUVILLE précise que ce qu'il faut bien comprendre dans l'incident industriel, c'est sa cinétique. Dans un premier temps, l'incident industriel contenu dans l'entreprise entraîne des conséquences à l'intérieur de l'entreprise et le POI a justement pour rôle de contenir l'accident industriel, s'il peut être contenu dans l'entreprise. Si cet incident industriel doit entraîner des conséquences avec une cinétique extérieure, on enclenche des procédures qui sont des procédures différentes qui passent à un niveau supérieur. Prenons l'exemple de la centrale nucléaire de Gravelines, s'il y a un incident sur les circuits tertiaires ou secondaires, on reste sur le périmètre de l'entreprise, s'il y a un incident plus important sur un aspect de refroidissement par exemple avec des émanations dans l'air, il y a des plans de déclenchement de PPI qui impliquent des décisions du Sous-Préfet parce qu'on est sur un accident industriel qui a des conséquences à l'extérieur du site et dans ces cas-là il y a des procédures. Effectivement une décision en accord avec l'industriel d'évacuation, cela peut faire partie des solutions. Ce n'est pas quelque chose de figé, c'est quelque chose qui est évalué de façon extrêmement précise par le sous-préfet avec un ensemble de conseillers techniques dont la DREAL, l'industriel, les pompiers, l'ASN, les gendarmes. Il y a tout un ensemble d'opérateurs qui sont rassemblés dans un PCO à la sous-préfecture de Dunkerque et où on évalue à un moment ou à un autre, la cinétique de l'événement et on intègre dans cette cinétique tous les facteurs extérieurs, tous les facteurs exogènes qui peuvent aggraver ou à l'inverse minimiser le risque industriel, et c'est ce qu'on va évoquer notamment dans les PPI. Pour justement avoir une culture du risque encore plus développée, il faut l'entretenir en permanence. Quand un exercice POI est réalisé on s'aperçoit qu'il y a toujours quelque chose qu'on peut améliorer, donc on est dans une culture à la fois de la vigilance et de l'amélioration permanente. Lorsqu'il y a un fait réel, alors là on est en situation réelle et là encore on fait des retours d'expérience pour s'enrichir encore plus et pour justement regarder ce qu'on n'avait pas forcément prévu et anticiper pour le prochain POI ou dans le prochain PPI. Un élément qu'on n'avait pas vu et qu'on essaie d'intégrer pour mieux maîtriser.

M.BIEUVILLE répond donc à M.MUYS, il est impossible de tout prévoir par exemple le sens du vent. Alors parfois la chance est là parce que le sens du vent va

dans le bon sens et puis parfois on a un vent qui n'est pas celui qu'on aurait voulu dans ces cas-là, on a tout un ensemble de procédures avec l'appui des spécialistes. Dans le PCO, par exemple, il y a une relation avec un agent de Météo France qui va donner des éléments importants sur la météorologie, qui va permettre justement d'anticiper un certain nombre de décisions si on a l'hypothèse d'un événement dont la cinétique et dont l'impact extérieur est plus important.

M.BIEUVILLE explique que par son expérience, l'exercice est un élément extrêmement important notamment dans l'amélioration des compétences des équipes, dans l'amélioration des fiches réflexes, dans l'amélioration de la coordination entre services, dans l'amélioration des savoir-faire des secours et dans l'amélioration de l'alerte aux populations. C'est un élément extrêmement important dans la culture du risque.

Mme HOCQUET DUVAL demande quelle communication il y a en dehors de l'entreprise au moment d'un incident plus ou moins grave ? elle explique un incident arrivé récemment sur le Dunkerquois et s'interroge sur ce qui se serait passé, comment on peut réagir ? Selon elle, les habitants ne sont pas assez informés certes il y a les documents mais ils n'ont pas les réflexes, de plus il y a quelques années lorsque les plans de sauvegardes été demandés certains ne savaient même pas ce que c'était, et puis sont-ils mis à jour ?

De plus une question se tournant vers le SDIS : existe-t-il une fiche vraiment pour toutes les usines ?

M.BIEUVILLE répond que l'information de la population : c'est un dosage extrêmement subtil. Il est nécessaire de faire le bon dosage au moment de la crise pour ne pas trop communiquer et affoler, et en même temps communiquer une information suffisamment transparente et suffisamment alertante pour que les populations prennent conscience qu'il y a quelque chose qui est en train de se passer, mais qu'on n'est pas forcément au stade du danger.

Le problème de l'information, c'est que très rapidement dès lors que vous lancez une information en disant « attention » dans l'esprit collectif, c'est la catastrophe industrielle alors qu'on est sur un incident qui est maîtrisé et qui n'entraîne pas un besoin d'évacuation. Donc le dosage de l'information, c'est quelque chose de très subtil et quand au sein du PCO, le sous-préfet prend la décision de communiquer cela se fait avec beaucoup de prudence, parce qu'une mauvaise communication c'est une communication qui peut être anxiogène et qui peut nous échapper et qui parfois surajoute à la crise alors que l'événement lui-même n'aurait pas dû l'entraîner.

M.BIEUVILLE pour répondre à la seconde question, qui concerne le PCS, il précise qu'à sa prise de poste dans l'arrondissement, il a demandé à ses équipes de faire un point sur tous les PCS et de demander à tous les maires de mettre à jour les PCS car il est important qu'ils soient à jour.

Concernant la question relative au SDIS, M. BIEUVILLE laisse la parole à M. PLOVIER : en complément de ce qu'il a présenté auparavant pour aider la décision et l'information de l'autorité de police, les prélèvements notamment sur le risque chimique, les primo intervenants sont capables de faire des prélèvements à l'extérieur du site pour identifier le produit incriminé. S'il n'y a pas un seuil de dangerosité, on va prévenir l'autorité police afin de leur expliquer ce qu'il en est, où est ce que se situe le seuil de dangerosité. Ils vont éclairer l'autorité de police pour dire si il faut évacuer ou pas. Il y a des fiches de données de sécurité sur les produits, ils connaissent exactement les dangers pour la santé. Les données sont transmises aux autorités de police, analysées et la décision est prise.

Concernant le recensement opérationnel, tous les sites industriels SEVESO notamment sont recensés et tous les engins aujourd'hui ont ce qu'on appelle une fiche d'établissement répertoriée : c'est une fiche d'aide à la décision qui présente le site, avec la conduite à tenir. Elle explique pour les primo intervenants ce qu'il y a à faire. Après, il y a une phase réfléchie qui se fait en salle de crise avec l'exploitant, avec une montée en puissance du commandement. Pour les autres sites, on essaie de recenser au maximum dès l'instant qu'il y a un intérêt opérationnel. Pour tous les sites où il a été identifié qu'il y avait un risque ou une conduite opérationnelle particulière à tenir pour sensibiliser nos équipes, le SDIS dispose aujourd'hui une cartographie qui est relativement à jour.

M. FOURNIER voudrait savoir comment ça se passe notamment si c'est la nuit ? qui va prendre la décision de déclencher le POI et comment ? est-ce que c'est le cadre d'astreintes qui découvrent l'incident ? Est-ce que ça se fait collégalement en équipe ? Est ce qu'il y a une grille ou des fiches reflexes ? Ou y a-t-il une part de subjectivité ?

M. SYMOENS répond que c'est le cadre de permanence, le cadre d'astreinte qui prendra la décision. Il y a sûrement une part de subjectivité mais elle est faible dans le sens où on a déjà recensé les scénarios pour lesquels un déclenchement du POI est attendu.

M. LEFRANCOIS précise que dans la structuration de la séquence. Lorsqu'il y a un incident chez l'exploitant, il est le premier responsable de la sécurité de son site. C'est lui qui va au travers du POI, opérer les premières actions, informer, les services de l'État de la situation et donner les premiers éléments pour savoir s'il est en capacité de maîtriser l'incident sur le site. Si effectivement il considère qu'il est en capacité de maîtriser l'incident, on ne passe pas à l'étape suivante, qui serait le déclenchement du PPI, donc c'est pour ça qu'effectivement on a ce séquençage qui est présenté et éventuellement au travers du déclenchement du PPI, l'activation des PCS.

2. Présentation de Fr ALERT

M. LEFRANCOIS lance le second sujet de l'ordre du jour : Fr ALERT qui est le nouveau dispositif qui est mis en place et fait une parenthèse sur la date du 13 octobre qui est la journée nationale de la résilience.

La Commission risque industriel a été mise en place et a souhaité se réunir dans le cadre de cette journée de la résilience. Comme l'a rappelé Monsieur le sous-préfet, la culture sûreté, c'est quelque chose qui doit s'entretenir. Le partage d'informations qui doit s'opérer entre les différents acteurs du territoire dont les habitants, les riverains qui doivent avoir connaissance des risques auxquels ils peuvent être soumis essentiel. Les exploitants à l'origine du risque doivent passer un certain nombre d'informations et les services de l'État ont effectivement à intervenir sous certaines conditions.

Fr ALERT a été déployé, il y a maintenant un an, il a été déjà testé sur un certain nombre d'exercices.

Lien vers la présentation : [Vidéo Fr ALert](#)

M.LEFRANCOIS explique que c'est un dispositif complémentaire des sirènes d'alerte, l'un des principaux avantages est que les personnes qui sont en transit sur certains territoires, qui peuvent se trouver à proximité d'un établissement Seveso, qui ne connaissent pas forcément le système français ou les modalités, reçoivent sur leur téléphone cette alerte. Une fois qu'ils sont à proximité des sites concernés, ils ont la capacité d'être alertés par une information.

Mme CASTEL précise que c'est un système autour duquel elle travaille depuis longtemps, elle représente la Communauté Urbaine de Dunkerque à l'association AMARIS, qui est une association des mairies et collectivités concernées par les risques industriels et technologies.

A Mardyck, il y a un système d'alerte depuis au moins 25 ans, un système qui existe encore aujourd'hui. Mais si Fr ALERT fonctionne bien, ils auront vocation à arrêter l'ancien système. C'est un système qui s'appelle Viappel, c'est un système interne, c'est à dire tous les habitants sont enregistrés dans la base de données.

Mme CASTEL insiste sur le fait qu'elle a eu une double chance, c'est à dire de ne jamais devoir s'en servir pour un risque industriel et elle a aussi eu la chance de s'en servir une fois pour ceux qui s'en souviennent au moment où on a eu le problème des canalisations d'eau. C'est un dispositif qui fonctionne et est compatible avec les anciens téléphones.

Ce travail a été long et difficile avec les opérateurs de téléphonie. Ce travail est vraiment une réelle avancée. Il faut que les élus, les collectivités et les habitants s'approprient vraiment ce système.

M.MOREL s'interroge sur la durée et le délai entre la survenue d'un événement et la mobilisation de l'outil Fr ALERT. C'était un des points noirs qui ressortait lors des premiers exercices et les premiers tests, notamment au moment de du lancement

de l'outil. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que les délais sont raccourcis ? Puis une seconde question qui concerne la typologie d'éléments sur lesquels l'outil va être mobilisé. On constate que depuis la mise en œuvre du dispositif certains événements auraient pu être l'objet de la mobilisation de l'outil (par exemple : Incendie à Rouen qui n'ont pas eu recours à Fr ALERT) donc c'est un outil qui est à la main des services de l'État ? Quel seuil, s'il y a un seuil ? Sur quelle typologie d'événements va être utilisée et quelle place pour les collectivités, les communes dans les décisions d'utilisation d'outils.

M.LEFRANCOIS répond que sur le délai, il n'a pas forcément la réponse, cela dépend des situations, sachant qu'une fois que la décision est prise d'utiliser l'outil la rédaction du message est assez rapide. Aujourd'hui il existe des messages type donc l'information est assez rapide, le déclenchement ne prend pas beaucoup de temps, c'est plutôt dans la réflexion où là il va falloir poser la nécessité de diffuser ou non l'information. C'est le sous-préfet qui prendra la décision collégalement avec les collaborateurs qui ont la connaissance technique.

M.BIEUVILLE rappelle l'incident d'Arcelor Mittal, l'incendie a été extrêmement rapide et qui a entraîné l'enclenchement du POI parce que c'est un incident industriel majeur. Tout dépend de la cinétique, la réponse, elle est très pragmatique, elle n'est pas mécanique et elle va faire l'objet d'une expertise et d'un conseil collectif.

M.COULOMBEL demande s'il est prévu d'être développé aussi en dehors de nos frontières ? Puisque Fr ALERT, est un bon dispositif mais quand on est à l'étranger...

M.LEFRANCOIS répond qu'il y a une directive européenne qui reprend l'obligation pour les états membres de développer l'outil.

Mme HOQUET demande si Fr ALERT est déjà opérationnel sur le dunkerquois aujourd'hui ?

M.LEFRANCOIS répond qu'il est opérationnel en France.

Mme HOQUET se réjouit que cet outil soit enfin mis en place après plusieurs demandes.

Mme CASTEL se permet de rebondir sur l'intervention de M.COULOMBEL effectivement lorsque quand il y a vraiment un établissement qui est vraiment à la limite de frontière, ils travaillent le sujet justement avec les communes limitrophes.

M.BIEUVILLE propose de passer au point suivant, en laissant la parole à Louise Guitton sur les PPI : les plans particuliers d'intervention.

3.PPI : Plans Particuliers d'Intervention

Lien vers la présentation : [presentations-compilees.pdf \(spppi-cof.org\)](https://www.spppi-cof.org/presentations-compilees.pdf)

M.LEFRANCOIS complète l'intervention de Mme GUITTON en insistant sur le fait que le PPI est un document qui fait l'objet de consultation. Cela peut paraître surprenant pour certaines personnes mais c'est la réalité.

M.BIEUVILLE rappelle qu'il y a également la CSS (Commission de suivi de site) qui joue aussi un rôle très important parce qu'elle est réunie annuellement et permet de suivre les installations. Deuxièmement, c'est l'entreprise qui fait rapport à la Commission, au sein de la commission, il y a des habitants et il y a le tissu associatif.

M.FOURNIER réagit en exprimant que durant les CSS, ils abordent 6 ou 8 dossiers dans une après-midi et donc il n'y a pas le temps pour réviser les PPI.

M.LEFRANCOIS précise qu'il y a plusieurs séquences dans la CSS, il y a différentes séquences :

- Présentation des bilans par les exploitants
- L'intervention de la DREAL sur les inspections réalisées.
- La présentation de l'évolution du PPRT par la CUD
- La situation du PPI, ceux qui sont mis en révision, ceux qui vont faire l'objet d'un exercice

Mme HOQUET persiste sur le fait qu'il faut consulter la population et non pas seulement l'informer et qu'il faudrait également effectuer des exercices avec les habitants, les élus, ...

M.BIEUVILLE insiste sur le fait que les PPI sont suivis par le service de Mme GUITTON. Elle suit avec sévérité et sérieux pour qu'ils soient révisés régulièrement. Deuxièmement, il y a les CSS, qui ont une vertu, c'est la vertu du dialogue : on y reçoit à la fois les rapports des entreprises, la DREAL, la présence des associations, des communes et des riverains. Il y a un certain nombre de commissions qui permette d'assurer cette fluidité de l'information, peut-être faudrait-il améliorer le processus M. BIEUVILLE n'est pas fermé à la discussion.

M.FOURNIER déplore la densité de ces réunions, il y a trop de sites Seveso : 16 sites ou 18 sites et il y en a d'autres qui vont encore arriver. Donc les CSS, une réunion par an, cela reste compliqué.

M.BIEUVILLE cite que selon lui les grandes réussites de la République sont : la commune et l'association parce que ce sont deux instances, deux institutions qui permettent aux concitoyens, d'avoir accès à la décision publique ou de participer d'une façon ou d'une autre à l'information sur la décision publique, parfois même à la décision publique elle-même par exemple lors des enquêtes publiques. L'association émerge et participe d'une certaine façon à la fabrication d'enquêtes publiques.

Peut-être il faut penser à une démultiplication des instances cependant il pourrait y avoir un bémol c'est le risque de dilution et peut être aussi le risque de désintérêt,

y aurait-il toujours la même présence de l'ensemble de nos concitoyens, des associations, des mairies, ...

M.MUYS propose que comme est faite une présentation avec un document et les questions à poser avant la séance, c'est l'occasion peut être de poser justement les questions à chaque industriel.

M.BIEUVILLE ne s'y oppose pas, pourquoi ne pas essayer lors de la prochaine séance, de plus il s'appuie sur les maires et rappelle leurs responsabilités tout comme aux élus locaux, ils ont un rôle aussi dans l'information du public de leur commune, sur les PPI. La puissance publique, c'est dans son rôle de police administrative et de représentant de l'État dans la commune, le maire associé au sous-préfet. Les maires ont une responsabilité d'information du public, une responsabilité de représentation de l'État dans certaines situations et de la police administrative.

Mme HOQUET déplore le manque de moyens financiers par rapport aux associations investies dans le sujet.

4. Les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS)

Lien vers la présentation : [presentations-compilees.pdf \(spppi-cof.org\) \(p26-40\)](#)

M.MUYS intervient afin faire comprendre que selon lui peu de personnes sont formés en cas d'incident, quelle conduite à tenir, que faire en cas d'alerte, ... Il existe le CNFPT : organisme de formation de la force publique qui pourrait servir de relais pour former les agents la communauté urbaine. Actuellement, quel relais existe-t-il réellement dans les communes pour intervenir ? Selon lui, il n'y a pas assez de culture du risque dans la population

M.MOREL l'informe de la création d'un marché justement de la formation pour les élus notamment et les techniciens. Des personnes qui sont amenées étudier ces dispositifs, donc on est en train de consulter un certain nombre de bureau d'études puisque c'est un sujet qui est ressorti dans la partie consultation.

Concernant l'information des établissements, il existe également des plans particuliers de mis en sûreté pour un certain nombre d'établissements notamment pour les écoles par exemple.

M.DEFRUIT demande : Comment sont formés les enseignants concernant les risques majeurs ? Avant, il y avait au niveau du rectorat, des formations qui étaient faites, mais plus à ce jour, qui vérifie les PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) ? , sait-on combien de PPMS ont été renouvelé depuis la rentrée ? sachant qu'environ 25% des professeurs sont de nouveaux arrivants.

M.MOREL répond que cette question est du ressort de l'éducation nationale, et ne saurait pas fournir les éléments demandés.

M.BIEUVILLE rebondit sur le sujet, la question posée est pertinente mais elle relève essentiellement de la responsabilité du chef d'établissement. C'est au chef d'établissement de s'assurer que son personnel est informé, formé, qu'il a bien reçu un certain nombre de documents, ...

5. FAR : Face Aux Risques

Lien vers la présentation : [presentations-compilees.pdf \(spppi-cof.org\) \(p41-53\)](https://www.spppi-cof.org/presentations-compilees.pdf)

SPPPI Artois va présenter une forme d'innovation, un travail réalisé avec un certain nombre d'établissements de SEVESO dans l'Artois au cours de ces 2 dernières années.

M.MUYS demande si après le développement, il y aura un retour sur la culture de sûreté acquis par la population ?

M.LECLUSE lui répond qu'ils se sont aperçu qu'en mettant en place cette application, il était important de créer des clubs : le club des abonnés qui compte tous les industriels SEVESO qui utilisent l'application, ils se réunissent ainsi tous les 4 mois pour faire un point sur l'amélioration de l'application,... puis un club des utilisateurs sera créé et qui se composera des utilisateurs, des élus, des associations, des personnes qui s'intéressent à l'application pour voir si l'application répond à leurs questionnement et enfin si l'application se développe un club des administrateurs sera également créé qui sera composé des S3PI Côte d'opale, Artois, Hainaut - Cambrasis.

Mme BAIL demande s'il est prévu de créer cette application sur notre territoire ?

M.LECLUSE répond que comme il y a cette présentation ce soir, il y a des idées qui sont en pourparler.

Mme CASTEL s'interroge à savoir si l'application a vocation à devenir par exemple nationale et que finalement les territoires vont venir se greffer sur l'existant ou à contrario chaque territoire aurait un autre nom que FAR présenté ce soir ?

M.LECLUSE répond que cette application c'est un contenant c'est à dire c'est une application qui permet aux exploitants de s'approprier, de s'abonner à l'application et de venir y déposer un contenu et une instance qui devienne l'instance de dialogue spécifique. Cette application est conçue pour être adaptable partout et son nom restera FAR, elle est téléchargeable via l'Apple Store et le Google.

M.BIEUVILLE conclu en remerciant M. LECLUSE pour sa présentation et l'outil qui est très intéressant dans la diffusion du message, dans la prévention et dans l'abaissement du seuil d'inquiétude que nos concitoyens peuvent parfois avoir face à un défaut d'information. Il remercie tout le monde pour leur participation très active avec beaucoup de questions. Il rappelle également la prochaine commission S3PI : Commission EAU le 27/11/2023.